

S O D A V I

Île-de-France

Phase 02
Concertation

Le Parcours de l'artiste:
besoins, enjeux, outils

**Intervention
d'Émilie MOUTSIS**

7 MAI 2019

TRAM
AMAC
DRAC IDF
ADAGP

Intervention d'Émilie Moutsis

7 mai 2019 | Écoles Municipales Artistiques (Vitry-sur-Seine)

Pour sa phase de concertation, le SODAVI Île-de-France est accompagné par plusieurs artistes et collectifs qui jouent le rôle d'observateur-rice-s de la méthodologie. Parmi eux-elles, Émilie Moutsis participe et représente le collectif La Buse.

Émilie Moutsis vit et travaille à Paris. Elle produit des dispositifs qui utilisent autant l'écriture que le dessin, la vidéo, la photographie ou l'installation, tout en respectant une économie de moyens et en portant une attention particulière à la place du récepteur dans ceux-ci. Sa réflexion sur le positionnement de l'artiste se nourrit également d'une recherche théorique, engagée à l'université Paris 8. Émilie Moutsis a été co-présidente de la Fraap (Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens) de 2017 à 2019. Elle est membre de La Buse et travaille à Doc! (espace de production et de diffusion artistique).

Tout d'abord, je voudrais faire un point rapide sur l'endroit d'où je parle. Je suis artiste plasticienne, autodidacte, je me consacre exclusivement à cette activité professionnelle depuis 2014. Ce qui ne veut pas dire que je n'étais pas artiste avant ça. Je tiens à le préciser car je crois qu'il s'agit là d'un des fondamentaux que nous devrions avoir en ligne de mire pour la thématique de ce second temps de consultation publique, nommé « L'artiste dans l'écosystème des arts visuels ». En effet, je propose que nous prenions de la distance par rapport à la figure de l'artiste, car l'artiste dont nous parlons ici, est un artiste qui fait le choix de la professionnalisation. Nous avons beaucoup, beaucoup trop entendu lors de ces journées du SODAVI Ile-de-France, que ce travail d'observation et d'analyse s'adresse à tous : les artistes, les professionnels de l'art, les centres d'art, la DGCA, etc.

Comme si les artistes étaient préservés de la professionnalisation. Nous ne le sommes pas et c'est précisément ce que j'ai appris tout au long des cinq dernières années que j'ai passé à essayer de comprendre l'écosystème des arts visuels, autrement nommé Monde de l'art. Je vous propose donc, délibérément et en toute conscience, d'exclure les artistes amateurs, les enfants, les fous, des réflexions qui vont suivre. Pas qu'ils ne soient pas artistes, j'ai tendance à penser, à titre personnel, que nous sommes tous artistes potentiels, de la même manière que nous sommes tous philosophes potentiels. Mais la question est aujourd'hui de savoir ce que les pouvoirs publics vont mettre en place afin de garantir les droits des personnes qui feront le choix de se consacrer un temps à cette profession. Et cette profession aujourd'hui, quelle est-elle ? Ce qui est certain, c'est que l'artiste est de moins en moins lié à une œuvre matérielle. La production artistique, pour paraphraser Duchamp, tend à se dématérialiser jusqu'à devenir la vie elle-même. Ce qui pose la première question, celle du statut de l'œuvre. Une œuvre est une production matérielle, ou immatérielle, un objet symbolique, propriété de son auteur, dont la valeur est définie par le marché. Ce marché, nous le savons tous ici, est vaste et incertain, ne permet pas à tous les producteurs de vendre, et il est composé de multiples acteurs et intermédiaires qui font et défont les cotes des artistes. Nous savons tous ici, également, que ce marché n'est pas une source de revenus stables et ne permet que très rarement de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Pour information, je me suis reporté à l'article de Marie Gouyon, « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 » (*Culture chiffres*, vol. 4, n° 4, 2011, p. 1-8), dans lequel nous pouvons lire : « En 2009, la moitié des artistes déclare avoir perçu l'année précédente moins de 13 700 euros annuels de bénéfices non commerciaux (BNC). À titre de comparaison, la moitié des salariés travaillant à temps plein dans le privé et le semi-public a perçu en 2008 un salaire

annuel net inférieur à 18 400 euros, soit 34% de plus » et nous pouvons lire également « Conformément à une caractéristique répandue parmi les professions artistiques, les revenus artistiques sont très concentrés : la moitié des auteurs cumulent 15% des revenus, tandis que les 10% d'artistes les mieux rémunérés en captent à eux seuls 43% ». Ces chiffres, même s'ils datent de 2009 (nous savons qu'en cette matière il n'y a aucun progrès social fulgurant à annoncer), ne nous surprennent pas. Ils reflètent un quotidien que nous ne connaissons que trop. Effectivement, être artiste professionnel affilié à la Maison des artistes et vivant en Île-de-France aujourd'hui, cela veut dire ne pas avoir la possibilité de louer facilement un logement, avoir des difficultés à trouver un atelier, devoir cumuler les petits boulots pour s'en sortir financièrement... Je rappelle que le seuil de pauvreté en France en 2018 est de 12 312 euros annuel.

Nous savons que la survie d'un artiste ne dépend pas de ses scores de ventes sur le marché. Alors que fait l'artiste pour gagner sa vie ? Il enseigne bien souvent. Il enseigne à de futurs artistes ou bien il participe à des programmes d'éducation artistique et culturelle dans le champ de l'Éducation nationale, de la Recherche et de l'enseignement supérieur ou dans celui de la Culture. Pour ces missions, il est salarié. Ces missions font-elles partie de l'écosystème des arts visuels ? Ces activités d'enseignement sont-elles connexes à l'activité d'artiste, ou bien en sont-elles totalement déconnectées ?

L'artiste répond également à des appels à projet, de diverses natures, telles que les résidences, les 1%, les festivals, expos collectives, etc. Mettons de côté la nécessité de savoir, pouvoir, désirer remplir un dossier afin d'accéder à ces offres, il ne s'agit que de la conséquence, bien pénible je vous l'accorde, d'un système basé sur l'inégalité. En effet, si les modalités de réponse à ces appels à projet sont si chronophages et administratives, c'est en partie car il n'y a pas assez d'offres pour tous les artistes. Cela nous pousse à être en compétition et à protéger toujours plus nos idées et nos formes, diffusées on ne sait où par l'intermédiaire de ces dossiers. Cela empêche la libre circulation des œuvres et la libre inspiration qui pourrait être l'un des terrains fertiles de nos professions. Lorsque ces appels à projet sont gagnés, les rémunérations sont souvent basses lorsqu'elles ne sont pas inexistantes, bien qu'il semble que ce problème soit en voie de résolution grâce aux différentes chartes publiées actuellement par les acteurs de l'écosystème en question. Je pense particulièrement à la récente charte de D.C.A par exemple. Mais les rémunérations, proposées sur facture, ne permettent pas, là non plus, de supporter loyer, alimentation saine, vie de famille, loisirs, etc.

De nouveau cela à un rapport avec le statut de l'œuvre, pourquoi ces périodes de création sur site ne sont pas payées exactement comme de l'intermittence ? Je suis artiste, je travaille 3 mois en résidence, je veux être salariée 3 mois par la structure, indépendamment du budget de production de mon œuvre. Et pour ceux et celles qui défendent bec et ongles le droit d'auteur au motif que l'artiste est seul producteur et donc propriétaire de son œuvre, je répondrai : « Dans le cinéma, un réalisateur reste toujours l'auteur de son œuvre mais sans ses producteurs, il ne réalise pas son film, elle reste une idée. Pourtant, il est bien salarié intermittent d'une maison de production. » Et j'ajouterai : « nous ne souhaitons pas tous être propriétaires de nos œuvres. Personnellement je me fiche d'être propriétaire de mon œuvre, la propriété ne m'intéresse pas. Je souhaite pouvoir exercer mon travail et être payée pour ce travail ».

Concrètement cela veut dire que nous, les artistes, nous créons du sens, des formes, nous écrivons l'histoire de l'art, nous répondons aux urgences de notre monde et anticipons parfois sur ces mêmes urgences. On ne peut pas être à la fois travailleur social comme il nous l'est de plus en plus demandé et petit propriétaire d'un bien qui non seulement ne rapporte rien mais ne peut pas non plus circuler librement (à ce propos je remercie en passant la loi sur la taxation des GAFA qui va encore restreindre un peu plus l'espace de la liberté numérique).

Nous ne voulons pas, je crois, être la pointe avancée d'un système individualiste, sans protection sociale, qui n'est voué qu'à mettre les personnes en compétition pour se partager les miettes que les gros propriétaires consentent à saupoudrer.

Nous sommes créateurs, nous sommes peintres, nous sommes sculpteurs, dessinateurs, performers, photographes, vidéastes, nous sommes enseignants, chercheurs, coordinateurs, installateurs, chroniqueurs, critiques, commissaires, nous sommes défricheurs, dénicheurs, nous créons du contenu, nous donnons à voir des utopies, nous sommes lanceurs d'alertes...

Nous devons nous poser la question d'un statut qui englobe toutes ces situations. L'artiste plasticien est par définition un travailleur dont la plasticité lui permet d'embrasser toutes sortes de missions, de produire toutes sortes d'œuvres ou de propositions. Il nous faut, aujourd'hui, de toute urgence, placer l'artiste plasticien à chaque niveau de l'écosystème des arts visuels et, de ce point de vue, avec la distance nécessaire, élaborer un statut professionnel avant-gardiste, non pas sur le modèle d'une ubérisation de l'art, où chaque mission ferait l'objet d'une facture ou d'un contrat précaire, mais bien dans une perspective sociale, écologique et égalitaire, donc, à mon avis (bien souvent partagé), non capitaliste.

Contact et informations auprès de TRAM :

sodavi@tram-idf.fr

01 53 34 64 15

<http://tram-idf.fr/sodavi-idf/>

*Un grand merci aux Ecoles municipales artistiques
pour leur accueil.*

